

AGENCE LISIEUX DIGNITE LAMOTTE - devis type du 14 mai 2025

d'après DEVIS TYPE RÉGLEMENTAIRE (arrêté du 23 AOÛT 2010, modifié par arrêté du 11 février 2025)

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès ([https:// www. agira-vie. fr/ obseques](https://www.agira-vie.fr/obseques)).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

PRESTATIONS OBLIGATOIRES	Montant TTC	PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES	Montant TTC
1 - PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES			
• Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation).			
		• Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier...)	289,00 €
		• Réalisation de x (nombre) faire-part	
		• Compositions florales	
		• Plaques et articles funéraires	
		• Location de matériel de réfrigération 'en cas de conservation du corps à domicile).	
		• Soins de conservation (actes de thanatopraxie) (si absence de transport international)	
		• Toilette funéraire et habillage du défunt - CHAMBRE FUNERAIRE: -Frais d'admission - Frais de séjour en case réfrigérée -Frais de séjour en salons de présentation	225,00 €
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu			
• Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière)			
		• Véhicule funéraire Forfait de transport ou transport pour un trajet de X km aller/retour • Frais de mise à disposition de personnel	139,00 €
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES			

<ul style="list-style-type: none"> • Cercueil (essence du bois ou autre matériau conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des art. R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT), avec cuvette étanche et quatre poignées, plaque d'identité et /ou • Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur (si l'une des conditions de l'art. R.2213-26 du CGCT est remplie) 	799,00 €	<ul style="list-style-type: none"> • Capiton • Emblème civil / religieux placé sur le cercueil 	115,00 €
---	----------	--	----------

4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL

		<ul style="list-style-type: none"> • Frais de mise à disposition du personnel 	
--	--	--	--

5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE

		<ul style="list-style-type: none"> • Véhicule funéraire • Forfait de transport ou transport pour un trajet de X km aller/retour • Frais de mise à disposition de personnel 	639,00 €
--	--	---	----------

6 - CEREMONIE FUNERAIRE

		<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'un maître de cérémonie • Registre de condoléances • Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire) • Personnel (dont nombre de porteurs) 	453,00 €
--	--	---	----------

7A - INHUMATION

<ul style="list-style-type: none"> • Personnel pour inhumation • Creusement et comblement de fosse • ouverture / fermeture de caveau 	540,00 €	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un caveau • Autres travaux de marbrerie • Personnel (portage de cercueil) • Démontage /montage de monument funéraire • Exhumation et réduction de corps (en fonction des places disponibles dans le caveau) 	
---	----------	--	--

7B - CREMATION

<ul style="list-style-type: none"> • Personnel pour crémation • Fourniture d'une urne, avec sa plaque • Dispersion des cendres en jardin du souvenir (2) ou • Dépôt de l'urne dans un columbarium ou • Scellement sur un monument funéraire ou • inhumation de l'urne 		<ul style="list-style-type: none"> • Personnel (portage du cercueil) • Emblème civil/religieux placé sur l'urne 	
---	--	---	--

8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES

<ul style="list-style-type: none"> • Vacation de police (art. R.2213-48 du CGCT) (3) • Redevance de crémation (si prévue par le gestionnaire du crématorium) (3) 		<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'un avis de presse • Frais de culte • Redevance de superposition de corps et/ ou de réunion de corps (si prévue par la commune) (3) 	
--	--	--	--

Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles :

TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	1 339,00 €	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	1 860,00 €
TOTAL GENERAL	3 199,00 €		

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n°XX-XX-XXXX.